



Communiqué de la FFVL

Le 28 juin 2022

Le jeudi 23 juin 2022, en fin d'après-midi, un front orageux passe sur le lac d'Annecy. Alors qu'il pleut déjà sur Doussard, quelques parapentes décollent du col de la Forclaz et de toute évidence vont se retrouver en vol sous l'orage.

Des ailes solos mais aussi des biplaces se mettent en vol sous les yeux de nombreux témoins ébahis.

Tous finissent sous la pluie, ballottés par les rafales de vent.

Ces pilotes inconscients se mettent en péril.

Ces biplaceurs inconscients mettent en péril également leur passager ce qui est inacceptable.

C'est la crédibilité et la pérennité du vol libre sur le bassin annécien qui est atteinte par ces comportements.

C'est à nous tous de refuser ces pratiques délétères pouvant un jour amener à des mesures radicales pour tous les usagers des sites de la Forclaz et de Planfait, voire sur tout autre de nos sites.

Pour sa part, **la Fédération Française de Vol Libre prendra toute mesure en son pouvoir permettant d'y mettre un terme.**

Le vol libre se partage en responsabilité, c'est l'affaire de tous les pratiquants et l'égoïsme de quelques-uns n'y a pas sa place.

Le Président de la FFVL